

VILLE DE
BEAUMONT
Puy-de-Dôme

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE ANNÉE 2024/2025

ENFANT CONCERNÉ

NOM : PRÉNOM :

SEXE : M F Date de naissance :

Groupe scolaire souhaité (commune) :

Classe fréquentée à la prochaine rentrée scolaire :

RESPONSABLES LÉGAUX

PÈRE - NOM : PRÉNOM :

MÈRE - NOM : PRÉNOM :

Adresse du domicile :

Téléphone (*obligatoire*) :

Mail :

Profession du père :	Profession de la mère :
Adresse du lieu de travail :	Adresse du lieu de travail :

SITUATION DES AUTRES ENFANTS DE LA FAMILLE SCOLARISÉS EN MATERNELLE OU EN ÉLÉMENTAIRE

Nom & prénom :	Classe & école fréquentées :	Date d'entrée :
1)		
2)		

MOTIF DE LA DEMANDE

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Il est rappelé aux familles que la procédure de la dérogation demeure exceptionnelle et que chaque demande doit être précisément motivée et accompagnée des justificatifs nécessaires.

Fait à : Le :

Signature :

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Dans tous les cas :

- Justificatif de domicile des parents.
- Attestation de travail des deux parents avec précision des horaires.

En fonction du motif de la demande :

- Justificatif de domicile et attestation sur l'honneur de la personne assurant la garde de l'enfant.
- Toute autre pièce permettant d'apprécier la demande.

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE BEAUMONT

Favorable à la dérogation demandée, sans compensation financière

Date :

Cachet et signature du Maire,

Défavorable

AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

Favorable

Date :

Cachet et signature du Maire,

Défavorable

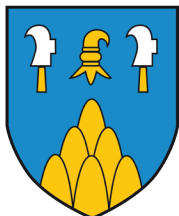
AVIS DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE SOUHAITÉE

Favorable

Date :

Cachet et signature du Directeur,

Défavorable



VILLE DE
BEAUMONT
Puy-de-Dôme

VILLE DE BEAUMONT
Direction Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire

INFORMATIONS CONCERNANT LE DOSSIER DE DÉROGATION

Une demande de dérogation doit être établie pour l'entrée en petite section. Celle-ci sera valable pour le cycle maternel. La demande de dérogation n'est pas reconduite automatiquement pour l'enseignement élémentaire. Une nouvelle demande est à établir pour l'entrée au CP.

POUR LA SCOLARISATION D'UN ENFANT DE BEAUMONT DANS UNE ÉCOLE D'UNE AUTRE COMMUNE QUE CELLE DE RÉSIDENCE

- Remplir le dossier ci-joint et le transmettre à la mairie au service de la vie scolaire avec tous les justificatifs nécessaires.
Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.
- La mairie de Beaumont émettra un avis et transmettra le dossier à la commune d'accueil qui prendra l'avis final et informera la famille de la décision.

DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE DE DÉROGATION

Le dossier de demande de dérogation doit être remis au secrétariat de la Direction Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire (DEJVS), situé rue de la Victoire - 63110 Beaumont (dans les locaux de l'école Jean-Zay).

Contacts : 04 73 15 15 91 | dejvs@beaumont63.fr